



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 décembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 décembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. BOICHE et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, à Mme FAULE et à M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH.

**N° 2025-178 : IMMEUBLE À PANS DE BOIS PLACE SAINT JEAN :
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE /
BANQUE DES TERRITOIRES SUR L'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération en date du 21 mars 2025, le Conseil municipal a sollicité une subvention au titre de la DETR, dans le cadre du projet de réhabilitation et de sauvegarde de l'immeuble de la Place Saint Jean.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre du lancement de cette rénovation, il convient de bénéficier de l'appui d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de pouvoir lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. A cet effet, le Conseil Départemental de la Nièvre est en mesure d'octroyer une aide financière à hauteur de 50 % par l'intermédiaire de la Banque des Territoires.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	210 000,00	DETR 60 %	180 000,00
Maitre d'œuvre 10 %	21 000,00	DRAC 18 %	54 000,00
Diag et désamiantage	17 000,00	Conseil Départemental Via la Banque des territoires 50 % sur l'AMO	5 000,00
Coord. Hyg. Et Sécurité	6 000,00		
Frais Divers	6 000,00		
Assurance D.O	10 000,00		
AMO	10 000,00		
Aléas	20 000,00		
		TOTAL Subventions 80 %	239 000,00
		Ville de Clamecy auto-financement 20 %	61 000,00
TOTAL Dépenses	300 000,00	TOTAL Recettes	300 000,00

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce nouveau plan de financement et solliciter les subventions concernant ce projet.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du projet ci-dessus énoncé.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions auprès de la DRAC, de l'État et du Conseil Départemental 58 via les fonds de la Banque des Territoires concernant le projet de l'immeuble Place Saint Jean
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire